



Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 034-213402456-20211208-2021058-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 058

SÉANCE 6 DECEMBRE 2021

OBJET : Fonds Départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel - Département de l'Hérault / Chambre d'Agriculture 34

L'an deux mille vingt et un, le six décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

POUVOIRS : (2) M. Alain GHISALBERTI à Mme Catherine COMBES, M. David MOUTON à Mme TÊTELIN Hélène

ABSENTS : (3) M. Clément CHAPPERT, M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Sylvie MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène TÊTELIN

DATE DE CONVOCATION : 01 décembre 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 mai 2021 ;

Considérant que ces événements exceptionnels ont pour conséquences des pertes de récolte importantes (à hauteur de 50 à 80 % pour certaines exploitations), des situations de détresse pour beaucoup d'exploitants agricoles et de structures coopératives, et inévitablement des répercussions sur le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune et de l'intercommunalité ;

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, un Fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel a été mis en place, par le Département de l'Hérault, de concert avec la Chambre d'Agriculture ;

Considérant que la commune souhaite, dans un souci de solidarité territoriale et de maintien des activités en milieu rural, soutenir cette initiative exceptionnelle, qui relève de l'intérêt général du bloc communal ;

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que les dégâts consécutifs à l'épisode de gel début avril 2021 sont considérables pour le secteur agricole et tout particulièrement pour les viticulteurs et les arboriculteurs de l'Hérault et de la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de passer au vote afin d'abonder le Fonds Départemental à hauteur de 0,5 euro par habitant.

La population municipale 2021 selon les données INSEE étant de 1688 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Hôtel de Ville - BP15 – 1 grand 'rue -34360 SAINT-CHINIAN
Tel 04.67.38.28.28 – Email mairie@saintchinian.fr

DECIDE :

- **Article 1 : D'ABONDER** le fonds départemental à hauteur 0,5 euro / habitants soit 844 euros ;
- **Article 2 : D'AUTORISER** Madame le Maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Chinian le 08/12/2021

Le Maire,
Catherine COMBES

